

Site officiel sur les médicaments lancé par le ministère de la Santé

Ce nouveau site officiel medicaments.gouv.fr est "destiné à servir de **référence pour l'information** des professionnels de santé, des usagers et des administrations compétentes en matière de produits de santé".

Des informations précises sur les médicaments

Ce site fournit des **informations sur les différents types de médicaments** (médicaments pédiatriques, orphelins, homéopathiques...), le **circuit du médicament** (les acteurs, le développement du médicament, l'**AMM** (autorisation de mise sur le marché...), la **pharmacovigilance**, la déclaration des effets indésirables, les médicaments sous surveillance spécifique, ou encore les génériques et les règles de bon usage des médicaments pour les patients et les professionnels de santé.

La position de la Fédération Française des diabétiques sur la pharmacovigilance

La Fédération Française des Diabétiques salue la mise en ligne de cette base de donnée officielle et a toujours milité en faveur d'une **information accessible et transparente** à destination des usagers de la santé. La Fédération Française des diabétiques insiste sur la **nécessité de simplifier les mesures de pharmacovigilance**. L'interlocuteur principal concernant les médicaments doit être le pharmacien. C'est lui qui délivre les médicaments et qui doit être en mesure d'expliquer l'ordonnance au patient (précisions sur l'iatrogénie, les effets secondaires...). En outre, il faut mettre en place une procédure claire et transparente avec un **accès unique aux informations pour les professionnels de santé**. Par ailleurs, La Fédération Française des diabétiques souligne que les patients et les associations auront la possibilité d'avoir recours aux **actions de groupe en santé** dès l'année prochaine.

** Décret no 2013-871 du 27 septembre 2013 relatif à la base de données administratives et scientifiques publique sur les traitements et le bon usage des produits de santé*